



Conditions et informations pratiques

Session inter entreprises APV GROUPE

Inscription :

Un formulaire par personne est à remplir en ligne sur le site www.apvgroupe.fr

La réservation du stagiaire est conditionnée par le règlement intégral de la facture par chèque ou virement bancaire. Tant que le règlement n'est pas effectué les places restent disponibles.

Une convention de stage est envoyée au client et doit être retournée signée et tamponnée.

Une facture sera adressée dès règlement.

Prise en charge OPCA

En cas de règlement par l'OPCA, le client doit :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer du suivi du dossier jusqu'au paiement de la formation
- l'indiquer sur le bulletin d'inscription

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA le coût restant est à la charge du client.

APV GROUPE doit recevoir la prise en charge 1 semaine avant le 1er jour de la formation, dans le cas contraire le client devra s'acquitter du montant total de la session. En cas de non réception du paiement avant le 1^{er} jour de formation, le stagiaire ne pourra prétendre assister à la session. En cas de non-paiement par l'OPCA, l'intégralité du coût de la formation restera à la charge du client.

Lieu de la formation : rue Albert Einstein, cité Descartes à Champs sur marne (77420)

Horaires : 9h00 – 12h30 et 13h30 – 17 h

Durée journalière : 7 heures

Coût par session : le prix s'entend hors taxe par jour et par personne.

Repas et Pauses : inclus dans le prix de la journée



10 jours avant la formation : le client recevra :

- Une convocation par personne reprenant : l'intitulé, l'adresse, un plan d'accès, les moyens de transports, les horaires, les coordonnées de la personne à contacter en cas de problème.
- Un questionnaire par personne à nous retourner par mail

Déroulement du stage : Présentation de l'intervenant, tour de table, objectif de la formation, accompagnement de la progression, encadrement, échange.

Vérification des acquis au cours de la journée, mise en situation, mise en pratique, synthèse, remise de document pédagogique

Suivi et évaluation : émargement matin et après-midi de la feuille de présence, évaluation de stage à chaud, et remise de l'attestation de stage.

Remplacement d'un stagiaire : un salarié peut en remplacer un autre au dernier moment sans coût supplémentaire

Annulation :

CLIENT : en cas d'annulation au plus tard 1 semaine avant la 1^{ère} journée de formation, il sera proposé une nouvelle date de session. Le client ne pourra prétendre à aucun remboursement pour toute annulation à moins d'une semaine de la 1^{ère} journée de formation. Tout stage commencé est considéré comme effectué intégralement.

APV GROUPE se réserve la possibilité d'annuler une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques. Une date ultérieure sera proposée et le participant disposera d'un an pour choisir une session.

Litiges : En cas de litige, le tribunal de Meaux aura **COMPETENCE EXCLUSIVE**